

224C0501  
FR0012938884-FS0242

8 avril 2024

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SOLOCAL GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 avril 2024, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- la société de droit suisse Crédit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle<sup>1</sup>, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société ; et
- la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Asset Management LLC qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir 7 585 848 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et 5,73% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion-absorption de la société Crédit Suisse Group AG par la société UBS Group AG.

---

<sup>1</sup> Agissant pour le compte de fonds.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 131 906 654 actions représentant 132 421 377 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.